



Comité syndical du 6 juillet 2023
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 29 juin 2023.

Secrétaire de séance : Patrice CHAZALLET.

Présents :

| TITULAIRES | | | SUPPLEANTS | | |
|--------------------------------------------|------------------|---|------------------|-----------|---|
| CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS | | | | | |
| DALLA LONGA | Marie-France | | BOUDON | Chantal | |
| FAVORY | Jean | | SHERIFFS | Colin | |
| MAULUN | Frédéric | × | GUÉRIN | Éric | |
| TESSIER | Sylvie | × | LAPUYADE | Arlette | |
| CDC LES COTEAUX BORDELAIS | | | | | |
| AUBIN | Maryse | × | AVINEN | Marc | |
| JOUCREAU | Michel | × | BONNIER | Patrick | |
| COLINET | Christophe | × | LHOMET | Sylvie | |
| GUERIN | Christine | | CHAMPALOU | Karine | |
| DESTRUEL | Philippe | | LE ROUX | Hélène | |
| CDC RIVES DE LA LAURENCE | | | | | |
| QUENNEHEN | Vincent | | LA MACCHIA | Bruno | |
| MARTIN | José | × | YANINI | Daniel | |
| BORIES | Lucile | | DA COSTA | Laëtitia | |
| FAVRE | Emmanuelle | | KOUTCHOUK | Harrag | |
| COTSAS | Pierre | | SEVAL | Pierre | × |
| BAGOLLE | Céline | × | AYAYI | Sylvie | |
| CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS | | | | | |
| MONGET | Alain | × | ROUGIER | Frédéric | |
| CHAZALLET | Patrice | × | VACHEYROUX | Elizabeth | × |
| ZEFEL | Nathalie | | CASTAING | Corinne | |
| GOEURY | Céline | × | | | |
| BARRABES | Xavier | × | DELPONT | André | |
| CDC DU CREONNAIS | | | | | |
| ZABULON | Alain | × | MONNERIE | François | |
| PAGÈS | Bernard | × | LAFON | Maryvonne | |
| CHIRON-CHARRIER | Marie-Antoinette | × | BARTHET-BARATEIG | Romain | |
| BOIZARD | Alain | × | JOYEUX | Jean-Luc | |

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Délégués excusés en cours de séance : 1 (Alain BOIZARD à 19h – n'a pas pris part aux délibérations)

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Christine GUERIN à Maryse AUBIN)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

Information :

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Entre-Deux-Mers : présentation des actions en cours et à venir par **Alexandre PEREZ**, co-secrétaire de la CPTS, et **Sandrine DUBEDAT**, coordinatrice.

Alexandre PEREZ : Nous avons en effet une coordination et une coopération entre les professionnels et les élus à développer. Nous avons la chance d'avoir une CPTS avec des professionnels de santé impliqués et moteurs, une CPTS qui fonctionne bien.

Le volet formation pour les élus, notamment en santé mentale peut être développé. Nous sommes en cours de travail du plan de crise sanitaire avec les CdC.

Il est important d'ouvrir des pistes de travail collectives sur le décès et l'internement d'office, qui sont des éléments compliqués à gérer. Travailler sur la procédure et les outils à mettre en place.

Pour agir tous ensemble, la question de l'adhésion à la CPTS est importante.

Sur un même sujet de santé, ce travail de concertation permet un décloisonnement des acteurs.

Nous avons réussi en quelques jours à mettre en place une réponse à la vaccination en période de crise sanitaire grâce à une véritable coordination efficace.

Procès-verbal du comité syndical du 11 mai 2023**Délib. 22 2023**

Le procès-verbal du précédent comité syndical est soumis à approbation. Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (0 abstention) le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif**Délib. 09 2023 EDS**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-14 ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'en application de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant le besoin de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet ;

Considérant que ce poste bénéficiera à un agent en poste de secrétariat et d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,

- la création au tableau des effectifs du PETR d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés,
- ledit poste est créé à compter du 01 septembre 2023,
- inscription des crédits correspondants au budget annexe du PETR.

Convention de dématérialisation des actes administratifs et des actes de comptabilité publique.**Délib. 23 2023**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisent la transmission des actes des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale par voie électronique.

Le PETR souhaite dématérialiser les actes administratifs et les actes liés à la comptabilité publique.

Pour ce faire, il est nécessaire de choisir un tiers de télétransmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur.

Le PETR a choisi dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique le tiers de télétransmission appelé S2LOW.

Préalablement à la mise en œuvre de la télétransmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Il est proposé d'autoriser à signer avec le Préfet de la Gironde la convention relative à la télétransmission des actes soumis à son contrôle et avec les autorités compétentes les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les conventions relatives à la dématérialisation avec la Préfecture de la Gironde et à la dématérialisation de la comptabilité publique avec les services compétents de la Direction des finances publiques au niveau local ou national.

Actualités et décisions du Président

1. Evolution des attributions d'une Vice-présidente

Alain MONGET informe le comité syndical de la décision de Bernard PAGES de démissionner de la vice-présidence du Pôle en charge de l'Economie. Des élections pour élire un nouveau vice-président / une nouvelle vice-présidente, membre du bureau, seront effectuées lors du prochain comité syndical.

Alain MONGET tient à remercier Bernard PAGES pour son engagement et l'important travail réalisé sur les dossiers de développement économique du territoire depuis septembre 2020.

Dans le cadre de la réorganisations des attributions au niveau du bureau du PETR, il indique que Céline GOEURY est la nouvelle vice-présidente en charge de l'économie. Il la remercie pour avoir accepté cette nouvelle mission.

2. Présentation du nouveau site internet du PETR

Alain MONGET et **Hélène BANCELIN** présentent le nouveau site internet du Pôle Territorial et les nouvelles fonctionnalités mises en ligne. Il privilégie une nouvelle entrée usagers (acteurs économiques, acteurs et partenaires agricoles, collectivités) et une présentation plus efficace des services apportés par les équipes du PETR.

3. Bilan de l'évènement « Fêtons ensemble l'Agriculture et l'Alimentation en Entre-deux-Mers »

Diaporama diffusé aux délégués suite au Comité syndical.

José MARTIN et **Yohann LEJARS** (stagiaire au service Agri'Alim) présentent le bilan de cette première édition.

Alain MONGET : Nous ne pouvons organiser cet événement que si les acteurs participent et s'investissent dans cette opération. Un engagement dans la démarche collective est indispensable. Dans notre Programme Alimentaire Territorial, nous avons la volonté de renforcer le lien avec les agriculteurs.

Cela marque la volonté d'un territoire de se mobiliser pour ses agriculteurs. Nous avons associé les territoires voisins qui le souhaitent (CdC Convergence Garonne et CdC du Réolais en Sud Gironde). Le débat le 15 juin à Targon sur les enjeux de l'installation en agriculture et les témoignages des 3 agriculteurs présents étaient également importants et riches d'enseignements.

4. Action Collective de Proximité pour les entreprises : mise en œuvre du dispositif et calendrier

Céline GOEURY : Le dispositif est désormais opérationnel et la communication a été lancée. Les informations ont été transmises à 3440 entreprises du territoire du Cœur Entre-deux-Mers potentiellement concernées ainsi qu'aux prescripteurs et partenaires (clubs d'entreprises, notaires, banques...).

Les flyers version numérique ainsi que le test d'éligibilité et la vidéo explicative sont en ligne sur le site internet du Pôle.

Les entreprises intéressées doivent utiliser le formulaire en ligne.

Le comité de pilotage ACP se réunira le 25 septembre à 14h30 à Targon.

Ces outils sont diffusés aux délégués suite au Comité syndical.

5. Stratégie économique du territoire : Atelier en communautés de communes

Il a été proposé aux communautés de communes un atelier pour aider à l'élaboration de leur convention avec la Région SRDEII.

6. Point d'avancement du Contrat d'Objectifs Territorial ADEME

Diaporama diffusé aux délégués suite au comité syndical.

Céline BAGOLLE communique le programme des prochaines réunions permettant de réaliser les états des lieux « Climat Air Energie » des 5 intercommunalités (période du 28 août au 8 septembre) :

- 29 août : journée entière à la CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS
- 1^{er} septembre : matinée à la CDC LES COTEAUX BORDELAIS
- 1^{er} septembre : après-midi à la CDC LES RIVES DE LA LAURENCE
- 6 septembre : matinée à la CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS
- 7 septembre : matinée à la CDC DU CREONNAIS
- 7 septembre : après-midi à la CDC LES RIVES DE LA LAURENCE
- 8 septembre : matinée à la CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

D'autres rendez-vous sont susceptibles de se fixer prochainement.

En complément du travail sur les états des lieux avec les communautés de communes, des actions vont être mises en place avec ces dernières dès 2023 :

- 18 juillet 2023 : visioconférence afin de présenter l'outil cadastre solaire. La budgétisation est en cours. La convention sera proposée aux intercommunalités concernées à la rentrée.
- 11 septembre : visioconférence afin de présenter la thermographie aérienne.
- Organisation de conférences (pour les élus puis pour le grand public) sur le changement climatique et la résilience. La budgétisation est en cours. La convention sera proposée aux intercommunalités à la rentrée.

Chaque communauté de communes bénéficie d'un logo marquant son implication dans la démarche nationale « TERRITOIRE ENGAGE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ».

7. Fonds Européens Territoriaux : point d'étape

Bernard PAGES présente les chiffres clés du programme actuel 2014-2022 :

- programmation : 90% - 2 003 000€ (avec sous-réalisations réaffectées)
- 1 consultation écrite dans l'été (2 dossiers)
- 4 dossiers restants
- paiement déposé à la Région : 69,6% - 1 550 000€

- des dossiers annulés au dernier moment (causes : inflation, urbanisme, prêt bancaire) dont les subventions sont réaffectées à d'autres dossiers qui n'étaient pas au max de subvention LEADER

Il rappelle les échéances du prochain programme 2021-2027 :

- Convention en cours de finalisation – signature en juillet par le PETR puis par la Région
- Comité de lancement le 25 septembre à 17h30 à Saint-Léon (SEMOCTOM)
- Analyse des premiers projets à partir d'octobre

8. Le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers intègre le réseau national FRANCE NUM

FRANCE NUM est l'initiative gouvernementale pour accompagner les très petites, petites et moyennes entreprises dans leur transformation numérique.

Autour d'un site Internet présenté comme un portail, FRANCE NUM propose beaucoup de ressources à destination des entreprises : conseils, tutoriels, vidéos, etc ... mais aussi un réseau national de partenaires, privés et publics d'acteurs du numérique.

Les Activateurs FRANCE NUM sont des experts du numérique qui font le choix d'adhérer au programme FRANCE NUM pour accompagner les TPE-PME dans leur transition numérique.

A ce titre, le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers, au travers de l'Espace Info-Entreprendre, est membre de ces Activateurs et identifié comme tel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Président,


Alain MONGET



Le Secrétaire de séance,


Patrice CHAZALLET